

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT
COMMUNE DE SELONCOURT
DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

DCM20210608-24	<u>Séance du 08 juin 2021 à 18h30</u> L'an deux-mille-vingt-et-un du mois de juin le huit le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni à la Salle des Cossies à Seloncourt après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Maire, pour une session ordinaire.
NOTA Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 09 juin 2021, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1 ^{er} juin 2021 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<u>Etaient présents ()</u> <u>Etaient excusés ayant donné procuration ()</u>	
Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.	

OBJET : CREATION D'UN VERGER DE SAUVEGARDE - DEMANDE DE SUBVENTION

La ville de Seloncourt souhaite implanter un verger de sauvegarde sur la parcelle communale cadastrée AS 459 sise « Le Criolet » d'une surface de 1 059m².

Des espèces locales et anciennes d'arbres fruitiers ont été sélectionnées pour valoriser le lieu, et préserver la biodiversité.

L'utilisation de produits phytosanitaires sera proscrite, respectant la Charte Franc-Comtoise d'entretien des espaces publics.

L'aspect pédagogique du projet n'est pas oublié. Un panneau explicatif, implanté sur le terrain, permettra aux enfants et aux plus grands de s'informer sur leur environnement proche. Le verger est ainsi naturellement voué à devenir un espace éducatif.

La Région Bourgogne Franche-Comté peut être sollicitée dans le cadre du programme « Verger de sauvegarde 2021 » et peut financer à la hauteur de 70 %.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Financier	Dépenses subventionnables en € HT			Taux subvention	Subvention escomptée	%
	Désignation	Montant		Sur dépense subventionnable		Sur total T.T.C.
REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Fournitures de 20 arbres et accessoires de plantations	734.54	2 734.54	70%	1 914.18	
	Implantation d'un panneau signalétiques d'information et de valorisation pédagogique	2 000.00				
TOTAL SUBVENTIONS ESCOMPTEES					1 914.18	59.30%
MONTANT SOLDE T.T.C. FONDS LIBRES VILLE DE SELONCOURT					1 313.82	40.70 %
TOTAL DE L'OPERATION T.T.C.					3 228.00 €	100.00 %

La Commission Environnement-Cadre de vie-Forêt réunie le 19 mai 2021 a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par....**

- sollicite l'aide financière de la Région Bourgogne Franche-Comté. ;
- se prononce sur le plan de financement exposé ci-dessus ;
- s'engage à prendre en charge le financement de l'organisme cité qui ne répondrait pas à hauteur de la subvention prévue et demandée ;
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant la décision attributive de subvention ;
- autorise Monsieur le Maire ou son Représentant à signer tout document à intervenir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2021.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Seloncourt, le 08 juin 2021

Le Maire,
Daniel BUCHWALDER